

FOIRE AUX QUESTIONS - PARENTALITE -

THEMATIQUES	QUESTIONS DES GESTIONNAIRES	REponses APPOrTEES PAR LA CAF
Quinzaine Parentalité	<i>Où se renseigner pour connaître les événements de la prochaine Quinzaine Parentalité ?</i>	<p>Sur le site partenaire, auprès des centres sociaux, auprès des Communautés de communes, dans la presse quinze jours avant la Quinzaine.</p> <p>Des affiches et des flyers sont également visibles.</p>
Quinzaine Parentalité	<i>Quelles sont les dates de la prochaine quinzaine parentalité ?</i>	<p>Du jeudi 26 mars 2020 au jeudi 9 avril 2020 sur le thème de « La parentalité à l'épreuve de la séparation »</p>
Quinzaine Parentalité	<i>Qui peut organiser une action parentalité ?</i>	<p>Les Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) Les structures petite-enfance, les Ram, les ALSH et accueil ados, les professionnels en contact avec les familles, les coordinateurs petite enfance et jeunesse des Communautés de communes, les travailleurs sociaux, les associations de parents.</p>
Quinzaine Parentalité	<i>Quelles sont les conditions à remplir pour réaliser un projet parentalité ?</i>	<p>Le projet doit être réalisé en collaboration avec les partenaires locaux (échelle de la communauté de communes/ échelle du quartier pour Tours). Il est fortement souhaitable que les projets soient coordonnés par une structure porteuse (exemple Centre Social) de manière avoir une cohérence de thème et de dates.</p>
Quinzaine Parentalité	<i>C'est la première fois que mon association souhaite monter un projet ?</i>	<p>Vous pouvez au sein de votre association avoir une réflexion pour organiser une action qui vise à répondre à un besoin des parents que vous avez identifié, mais il est important de connaître les autres partenaires qui sont également engagés dans cette même démarche. Rapprochez-vous du Centre social le plus proche, de l'Espace de Vie Sociale, du coordinateur/trice jeunesse – petite enfance de votre communauté de communes, du CDSL Caf Touraine de votre territoire.</p>

Quinzaine Parentalité	<i>Comment communiquer mon ou mes actions de la Quinzaine Parentalité ?</i>	<p>La Caf Touraine propose un Kit communication composé d'affiches A4 et A3 format papier ou format numérique, ainsi qu'un Livret (format flyer) à compléter.</p> <p>Ce matériel est à commander au moment de l'envoi de votre dossier.</p>
Appel à projet Parentalité 2020	<i>Qu'est ce qui est nouveau par rapport à 2019 ?</i>	<p>Vous avez la possibilité de présenter des projets sur toute l'année. Une commission examine les projets une fois par mois de mars à octobre 2020.</p> <p>De plus, vous pouvez choisir de ne présenter des actions que pour la Quinzaine, que pour le Hors Quinzaine ou bien à ces deux périodes.</p>
Appel à projet Parentalité 2020	<i>y-a-il un Thème ?</i>	<p>Pendant la Quinzaine parentalité, votre dossier ne sera examiné uniquement s'il traite du thème « La parentalité à l'épreuve de la séparation ».</p> <p>Le reste de l'année, il vous appartient de partir d'une problématique identifiée sur le territoire avec l'ensemble des partenaires.</p>
REAAP	<i>Qu'est-ce qu'un Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents</i>	<p>Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) ont été créés en 1999 pour impulser dans chaque département la mise en place de dynamiques locales afin d'accompagner et de soutenir les parents dans leur vie familiale. L'ensemble des principes et missions du Reaap sont déclinés dans une charte nationale élaborée en partenariat avec les mouvements familiaux, la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), les services de l'Etat et les associations d'élus locaux.</p> <p>La Caf Touraine structure le département sur la base de REAAP Locaux.</p>
REAAP	<i>Quelles sont les conditions à remplir pour que les parents se déplacent à mon action ?</i>	<p>Si la communication est essentielle via les affiches et les flyers, la presse, il est conseillé de prendre le temps d'aller à la rencontre des parents. En effet, la distribution des flyers avec un mot d'explication/discussion à la sortie des écoles, sur le parking des collèges (café d'accueil), dans les crèches, dans les Ram est une manière de faire reconnue et validée par plusieurs partenaires.</p>

<p>REAAP</p>	<p><i>La Caf Touraine finance-t-elle des actions en dehors de la Quinzaine Parentalité ?</i></p>	<p>Il est tout à fait possible de déposer un projet en dehors de la Quinzaine Parentalité. Les conditions sont sensiblement les mêmes que celles demandées dans le cadre de la quinzaine. Il est souhaitable de se rapprocher de la Chargée de Développement Social Local de votre territoire.</p> <p>Site partenaires de la Caf /Le Caf Touraine Store/contacter la Caf /Les interventions auprès des collectivités locales.../Organisation du Service Départemental ou Coordonnées du Service de Développement Territorial.</p>
<p>Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)</p>	<p><i>Comment se calcule la Prestation de service CLAS ?</i></p>	<p>Il faut un minimum de 5 enfants pour qu'il y ait un groupe. Ensuite, le calcul se fait par groupe de 15 enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} groupe de 5 à 19 enfants - 2^{ème} groupe de 20 à 34 enfants - 3^{ème} groupe de 35 à 49 enfants - 4^{ème} groupe de 50 à 64 enfants... <p>Autre méthode : diviser le nombre d'enfants par 15 ce qui donne le nombre de groupes et ajouter un groupe si le reste est supérieur ou égal à 5.</p> <p>Pour la PS 2019/2020, une fois le nombre de groupe calculé, diviser le montant des charges par le nombre de groupes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si le résultat est supérieur ou égal à 7 885 €, il faut multiplier cette somme par le nombre de groupes et multiplier par 32.5% <p>Si le résultat est inférieur à 7 885 €, il faut multiplier le résultat par le nombre de groupes et multiplier par 32.5%</p>

**Le Contrat Local
d'Accompagnement
Scolaire (CLAS)**

Quelles sont les attentes de la Caf par rapport aux CLAS ?

Le CLAS, tel qu'il est défini par la Charte nationale est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents.

Il propose, aux enfants et aux jeunes, l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il crée les conditions d'une prise en compte, par les porteurs de projets, du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiatisation des relations avec l'école. L'accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations Familles/Ecole et leur offrir un espace d'information de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

La double approche enfants/parents dont la dimension d'appui à la parentalité est incontournable. Elle différencie le Clas des autres actions de soutien en direction soit des enfants, soit des parents.